

DÉPARTEMENT de  
la Côte d'Or

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 18 décembre 2025

## DATE DE CONVOCATION

12 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre à dix-huit heures trente, Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA, M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT (pouvoir de Mme Nathalie ANDREOLETTI), Mme Nathalie SEGUIN, M. Guy MORELLE, M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Dominique CHOPPIN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, M. Roland GOUJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN (pouvoir de M. Jean-Luc AUCLAIR), M. Martial MATHIRON, M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, Mme Rachelle PETIT, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : Mme Zineb HEMAIRIA, Mme Nathalie ANDREOLETTI (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir à M. Dominique JANIN), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Daniel CHETTA, Mme Isabelle DELABAYS (suppléante de M. Jean-Luc AUCLAIR), M. Jean-Marie FERREUX, Mme Christine NIRLO.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles BRACHOTTE, 1<sup>er</sup> Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action culturelle et au Tourisme.

Membres en exercice	36	Délibération n°18/12/2025/09
Présents	30	Objet : Marché public de « Fourniture et livraison de
Pouvoirs	02	produits d'entretien » - Convention de groupement de
Votants	32	commandes, Commission ad hoc

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L 2113-6 et L 2113-7,

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) et les Communes d'Izier et de Thorey-en-Plaine ont fait le souhait d'adhérer au groupement de commande relatif au marché public de < Fourniture et livraison de produits d'entretien >.

Ce marché public en procédure adaptée sera composé de 3 lots :

- Lot 1 : Produits d'entretien,
- Lot 2 : Produits d'essuyage et de lavage,
- Lot 3 : Accessoires et petits équipements.

Conformément aux articles L. 2113-6 à L. 2113-7 du Code de la Commande Publique, il est rappelé l'intérêt de se regrouper afin de rationaliser le coût de ce type de prestation.

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise d'une part, et les communes suivantes d'autre part, s'unissent pour constituer un groupement de commande pour la recherche de fournisseurs qui assureront la fourniture et la livraison de produits d'entretien.

**Lot 1 : Produits d'entretien**

- Commune d'Izier,
- Commune de Thorey-en-Plaine.

**Lot 2 : Produits d'essuyage et de lavage**

- Commune d'Izier,
- Commune de Thorey-en-Plaine.

**Lot 3 : Accessoires et petits équipements**

- Commune d'Izier,
- Commune de Thorey-en-Plaine.

Il est proposé de faire porter la coordination du groupement de commandes afférent par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise qui mènera à bien la procédure jusqu'à la signature du marché public.

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et les communes souhaitent créer une Commission ad hoc dédiée à ce groupement de commandes.

Cette commission sera composée des membres de la commission MAPA « Marchés À Procédure Adaptée » de la CCPD et d'un représentant titulaire (et son suppléant) de chaque commune, membre du groupement.

- Membres de la commission MAPA de la CCPD :

Membres titulaires	Membres suppléants
Vincent CROUZIER	Emmanuel PONTILLO
Jérôme THEVENEAU	Martial PARIZOT
Jean-Luc AUCLAIR	Paul MURANO
Simon GEVREY	Claude VERDREAU
Sylvie CHASTRUSSE	Jean-Emmanuel ROLLIN

La Commission ad hoc donnera un avis sur le choix du titulaire retenu au regard de l'analyse des offres.

*Agir pour notre territoire et un avenir durable*

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

912 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



La Commission ad hoc du groupement est présidée par le représentant du coordonnateur du groupement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention du groupement de commande pour la recherche de fournisseurs, dans le cadre d'un marché public en procédure adapté, qui assureront la fourniture et livraison de produits d'entretien.

Ce marché public en procédure adapté sera composé de 3 lots :

- Lot 1 : Produits d'entretien,
- Lot 2 : Produits d'essuyage et de lavage,
- Lot 3 : Accessoires et petits équipements.

- APPROUVE la proposition de coordination dudit groupement de commandes par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
- APPROUVE la création de la commission ad hoc dédiée au groupement de commandes qui sera composée des membres suivants :
  - Des membres la commission MAPA de la CCPD,
  - D'un représentant titulaire et son suppléant par commune membre du groupement,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer la convention de groupement de commandes pour le marché public de fourniture et livraison de produits d'entretien,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes constitutifs dudit marché public, ainsi que tout acte à intervenir.
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 18 décembre 2025

Patrice ESPINOSA  
Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,  
Maire d'IZIER